

# Collecte et gestion de renseignements délicats



## Gestion de renseignements délicats

Collecte de données sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).

Consentement éclairé.

Étapes de collecte et de gestion de renseignements délicats.

Les sociétés minières recueilleront et géreront des renseignements délicats pendant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action dans le but d'établir l'EDI en milieu de travail. Les renseignements délicats sont des données qui doivent être soigneusement gérées afin de protéger une personne, un groupe ou une organisation contre les risques associés à la divulgation ou à l'utilisation inappropriée. L'équilibre entre la transparence des entreprises et la fiabilité de la gestion des données délicates favorise la confiance et la volonté de donner son consentement et de communiquer l'information, ce qui contribue à l'atteinte d'objectifs et d'activités fondés sur des données, et à l'efficacité de l'EDI.

### Qu'est-ce que des renseignements délicats?

Ce sont des données qui nécessitent une protection, car leur perte, leur utilisation abusive ou leur modification pourrait causer un préjudice à une personne ou à une organisation. Les entreprises qui exercent leurs activités au Canada et qui recueillent et gèrent des renseignements délicats sont tenues de respecter les principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*, ainsi que les lois provinciales et locales de certains territoires.

### Qu'est-ce que le consentement éclairé?<sup>1</sup>

Le consentement éclairé veille à ce que les personnes connaissent et comprennent les risques associés à la transmission de leurs renseignements afin que des décisions éclairées soient prises au sujet de toute information communiquée. Cela nécessite de divulguer entièrement l'information nécessaire dans le but de prendre une décision éclairée quant à la communication de l'information ou de la participation aux activités de collecte de données. Une personne doit être capable de comprendre les risques connexes pour donner son consentement ou être en présence d'un tuteur légal qui pourra le faire pour elle.

### Étapes de collecte et de gestion de renseignements délicats

1. Créer une politique de gestion des données.
2. Obtenir un consentement éclairé.
  - a. Pourquoi les renseignements personnels sont-ils recueillis? Comment seront-ils utilisés ou divulgués?
  - b. Quels renseignements sont recueillis?
  - c. Qui aura accès aux données? À qui d'autres seront-elles communiquées?
  - d. Quels sont les risques?
3. Recueillir uniquement les données nécessaires.
4. Gérer, protéger, stocker, conserver, et détruire les données.

<sup>1</sup> La LPRPDE fait également référence au « consentement valable », lorsque les personnes reçoivent des renseignements clairs expliquant ce que les organisations font avec leurs renseignements.

